



AGO non déclarée : comment se régulariser ?

Par **Rometach**, le **25/10/2015** à **19:02**

Bonjour,

Je suis le président d'une petite association (troupe de théâtre) qui n'est pas à jour administrativement (le secrétaire n'a pas transmis à la préfecture les résultats de l'AGO tenue il y a six mois). J'aimerais savoir comment régulariser notre situation : suffit-il d'envoyer maintenant les documents à la préfecture ? Ou bien une procédure spécifique (par exemple convoquer une nouvelle Assemblée Générale et repartir de zéro) est-elle nécessaire ?

Un grand merci par avance pour votre aide !